RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Travaux de construction du nouveau siège de la communauté de communes LYSED

Date et heure limites de réception des offres :

Lundi 21 décembre 2026 à 12:00

Communauté de communes Lyon Saint-Exupéry en Dauphiné LYSED
4 Avenue Alexandre Grammont
38230 Charvieu-Chavagneux CEDEX 12

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	Travaux de construction du nouveau siège de la communauté de communes LYSED
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	16
	Délai de validité des offres	120 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Variantes autorisées (une seule par candidat) avec remise d'une offre de base obligatoire
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Défini par lot
	Négociation	Possible par lot. LYSED se réserve le droit de ne pas y recourir.
	Visite sur site	Sans objet

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation 4
1.1 - Objet 4
1.2 - Mode de passation 4
1.3 - Type et forme de contrat 4
1.4 - Décomposition de la consultation 4
1.5 - Nomenclature 5
2 - Conditions de la consultation 6
2.1 - Délai de validité des offres 6
2.2 - Forme juridique du groupement 6
2.3 - Variantes 6
2.4 - Développement durable 6
3 - Les intervenants 6
3.1 - Maîtrise d'œuvre 6
3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier 7
3.3 - Coordination des systèmes de sécurité incendie 7
3.4 - Contrôle technique 7
3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs 7
4 - Conditions relatives au contrat 7
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 7
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 7
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité 7
5 - Contenu du dossier de consultation 7
6 - Présentation des candidatures et des offres 8
6.1 - Documents à produire 8
6.2 - Visites sur site 12
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 12
7.1 - Transmission électronique 12
7.2 - Transmission sous support papier 13
8 - Examen des candidatures et des offres 13
8.1 - Sélection des candidatures 13
8.2 - Attribution des marchés 13
8.3 - Suite à donner à la consultation 15
9 - Renseignements complémentaires 16
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 16
9.2 - Procédures de recours 16

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :
Travaux de construction du nouveau siège de la communauté de communes LYSED.

Les travaux qui sont l'objet de la présente consultation ont pour objectif la construction d'un nouveau bâtiment servant à accueillir les services administratifs ainsi que le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Lyon-Saint-Exupéry-en-Dauphiné (LYSED).

Lieu(x) d'exécution :
Boulevard des Tréfileries, parcelle 0059, 38230 Charvieu-Chavagneux.

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 16 lots dont 15 feront l'objet d'une attribution dans le cadre de la présente consultation.
Le lot n° 5 n'est pas encore entièrement déterminé et portera sur le mobilier. Il fera l'objet d'une consultation ultérieure.

Lot(s)	Désignation
01	Terrassement – VRD – espaces verts
02	Gros-œuvre
03	Charpente bois – murs ossature bois – enduit sur paille
04	Couverture tuiles - zinguerie
05	
06	Cloisons brique de terre crue
07	Menuiseries extérieurs aluminium – occultation solaires
08	Serrurerie
09	Menuiseries intérieures bois
10	Doublages – cloisons – faux-plafonds – peinture
11	Chape – carrelage – faïence
12	Sols souples
13	Ascenseur
14	Chauffage – ventilation – rafraichissement – plomberie sanitaire – géothermie
15	Électricité courants forts courants faible
16	Panneaux photovoltaïques

Chaque lot fera l'objet d'un marché. Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45215222-9	Travaux de construction de centres administratifs
45213150-9	Travaux de construction d'immeubles de bureaux

Lot(s)	Code principal	Description
01	45112710-5	Travaux d'aménagement paysager d'espaces verts
01	45112500-0	Travaux de terrassement
02	45223220-4	Travaux de gros œuvre
03	45422100-2	Ouvrages en bois
03	45422000-1	Travaux de charpenterie
03	45261100-5	Travaux de charpente
03	44111100-2	Briques
04	45261211-6	Travaux de couverture en tuiles
04	45261210-9	Travaux de couverture
05		
06	45421152-4	Installation de cloisons
07	45421140-7	Pose de menuiseries métalliques, excepté portes et fenêtres
07	45262400-5	Travaux d'assemblage d'ossatures métalliques
07	45223210-1	Ossatures métalliques
08	44316500-3	Serrurerie
09	45421150-0	Travaux d'installation de menuiseries non métalliques
10	45421141-4	Travaux de cloisonnement
10	45421152-4	Installation de cloisons
11	45431000-7	Carrelages
12	45432111-5	Travaux de pose de revêtements de sols souples
13	45313100-5	Travaux d'installation d'ascenseurs
14	45331000-6	Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation
15	45310000-3	Travaux d'équipement électrique
16	45261215-4	Travaux de couverture de panneaux solaires

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Conformément aux dispositions de l'article R2151-10 du Code de la commande publique, les variantes à l'initiative des candidats sont autorisées pour tous les lots, et les candidats pourront proposer à ce titre des adaptations techniques permettant la mise en œuvre de procédés techniques ou constructifs différents, pour autant qu'ils permettent de respecter les exigences minimales identifiées aux cahiers des charges, ou l'utilisation d'appareils et/ou matériels différents, mais présentant des caractéristiques équivalentes.

L'offre variante ne pourra pas porter sur tous éléments modifiant de quelque manière que ce soit le parti architectural de l'ouvrage. Les candidats ne pourront présenter qu'une seule offre variante. Les candidats qui souhaitent présenter une variante ont quoiqu'il arrive l'obligation de remettre une offre de base. En l'absence d'offre de base, l'offre variante du candidat sera déclarée irrégulière et éliminée.

L'offre variante devra lister et préciser très clairement quels sont les éléments variantés par le candidat.

En cas de remise d'une offre variante, le candidat devra remettre un nouvel acte d'engagement propre à l'offre variante.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP et dans les cahiers des charges. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Les intervenants

3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par le groupement HORS LES MURS ARCHITECTURE (Architecture) / INDIGENE (Aménagement paysager et VRD) / ECLISSE (Economie de la construction) / GLM (BET Thermique, Fluides et SSI) / AIS (BET structure) / LINK ACOUSTIQUE (Acoustique) dont le mandataire est basé à Lyon.

Elle est représentée par : M. Joseph RIGOT, Architecte.

La mission de maîtrise d'œuvre confiée par le maître d'ouvrage est La mission de maîtrise d'œuvre est une mission de base ESQ / APS / APD / PRO / ACT / VISA / DET / AOR / SSI

Le groupement de maitrise d'œuvre n'a pas à sa charge la mission EXE.

3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

Le titulaire de la mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est la société ICARE DEVELOPPEMENT, située 26300 CHATEAUNEUF SUR ISERE.

3.3 - Coordination des systèmes de sécurité incendie

Le coordonnateur des systèmes de sécurité incendie sera assurée par le maitre d'œuvre.

3.4 - Contrôle technique

Le contrôleur technique est la société SAS APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRUCTION France, située 69800 SAINT-PRIEST.

3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par la société BUREAU VERITAS CONSTRUCTION SASU, située 69410 CHAMPAGNE-AU-MONT-D'OR.

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC) ;
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes financières, pour chaque lot ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) commun à tous les lots ;
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTC) commun à tous les lots ;
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes, pour chaque lot. Ces annexes intègrent l'ensemble des pièces présentes dans le dossier commun dit « dossier technique », qu'elles soient écrites ou graphiques (plans, rapports, diagnostics, etc);
- Le cadre du mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat
- Les formulaires de candidature DC1 et DC2

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Si un candidat a des questions, elles devront avoir été posées pendant la phase de consultation. En l'absence de questions, son offre est réputée prendre en considération l'ensemble des contraintes de l'opération telles qu'identifiées dans les cahiers des charges et le CCAP.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Lot(s)	Désignation	Qualifications attendues	Effectif
01	Terrassement – VRD – espaces verts	- Qualipaysage, Aménagement paysager, statut confirmé - Qualipaysage, Entretien d'aménagement paysagers, statut confirmé - FNTP 2321, 3321,341, 5162	EFF2
02	Gros-œuvre	- 2112 – Maçonnerie et ouvrages en béton armé	EFF2
03	Charpente bois – murs ossature bois – enduit sur paille	- 2302 – Fourniture et pose de charpentes traditionnelles, en bois lamellé-collé et structures en bois - 2312 – Fabrication et pose de charpentes traditionnelles et structures en bois - 2362 – Fabrication et pose de bâtiments à ossature bois - 2382 – Fourniture et pose de bâtiments en panneaux de bois massifs croisés (technicité confirmée)	EFF2
04	Couverture tuiles - zinguerie	- 3101- Tuiles à emboitement ou à glissement ()	EFF2
05			
06	Cloisons brique de terre crue	- Sur références	EFF1
07	Menuiseries extérieurs aluminium – occultation solaires	- 3522- Fabrication et pose de menuiseries extérieures en aluminium (Technicité confirmée) - 4522- Fourniture et pose de persiennes, volets roulants, battants et coulissants, jalousies, brise-soleil orientables - Résidentiel et Tertiaire	EFF2

08	Serrurerie	- 4411- Serrurerie-métallerie (Technicité courante)	EFF1
09	Menuiseries intérieures bois	- 4322 - Fabrication et pose de menuiserie intérieure en bois (Technicité confirmé)	EFF2
10	Doublages – cloisons – faux-plafonds – peinture	- 4131 - Plaques de plâtre (Technicité courante) - 6111 - Peinture et ravalement (Technicité courante)	EFF2
11	Chape – carrelage – faïence	- 6311 - Carrelages, revêtements (Technicité courante)	EFF2
12	Sols souples	- 6223 - Revêtements résilients (PVC, caoutchouc, linoléum et assimilés) (Technicité supérieure)	EFF2
13	Ascenseur	- Sur références	EFF1
14	Chauffage – ventilation – rafraichissement – plomberie sanitaire – géothermie	- 5311 - Installation de VMC en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 - 5252 - Installation de distribution de chauffage ou de rafraîchissement avec centrale de traitement d'air - 5213 - Installation de chauffage avec chaudière Gaz/Fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 - 5111 - Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	EFF2
15	Électricité courants forts courants faible	- MGTI – ATC – ET - CFMGTI 2	classe 2
16	Panneaux photovoltaïques	- RGE 5912	classe 2

Légende effectifs :
EFF1 = effectif moyen annuel de 1 à 5
EFF2 = effectif moyen annuel de 6 à 20
EFF 3 = Effectif moyen de 21 à 50

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site http://www.economie.gouv.fr. Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Les pièces de l'offre que le candidat doit fournir sont les suivantes :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Non
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)	Non
Le cadre de mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat, comprenant en annexe notamment les fiches techniques correspondant aux produits proposés, ainsi que les CV des personnes mises à disposition par le candidat. **Les candidats n'ont pas l'obligation de répondre en utilisant le cadre de mémoire technique fourni dans le dossier de consultation mais sont largement incités à le faire.** **Dans tous les cas, le mémoire technique ne devra pas prendre la forme d'un descriptif général de l'entreprise. Il répondra strictement aux points évoqués, sur 10 pages maximum (5 feuilles recto-verso), hors page de garde, sommaire et annexes, qui comprendront par exemple les fiches techniques et le planning, avec une police de type Arial, taille 10 et des marges moyennes, reprenant ainsi la même présentation formelle que celle du cadre de mémoire.** **Attention, si un mémoire technique fait plus de 10 pages telles que précisées ci-dessus, seules les 10 premières pages seront prises en compte pour la notation.**	Non

Les quantités figurant dans les cadres de décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) sont remises à titre indicatif seulement. Elles ne sont pas contractuelles.

Il appartient au soumissionnaire de vérifier les quantités des ouvrages et de signifier toute erreur ou anomalie avant la signature du marché. Les erreurs qui pourraient être relevées pendant ou après l'exécution des travaux, sur les quantités ou les prix de ce document, ne pourront conduire, en aucun cas, à une modification du prix global et forfaitaire porté à la soumission.

Les modifications des quantités éventuellement proposées par l'Entrepreneur dans le cadre de décomposition de son offre globale et forfaitaire devront être explicitées dans la DPGF ou tout autre document clairement identifié dans l'offre, afin de permettre de s'assurer de la cohérence financière et technique de l'offre ainsi présentée.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra également indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Visites sur site

Sans objet

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://marches-publics.info.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :
- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Communauté de communes Lyon Saint Exupéry en Dauphiné (LYSED)
4 Avenue Alexandre Grammont
38230 CHARVIEU-CHAVAGNEUX

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié. La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères et sous-critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante et sont valables pour tous les lots :

Critères et sous-critères	Pondération
1- Valeur technique appréciée sur le mémoire technique du candidat	**55.0**
1.1-Qualité des moyens humains et techniques affectés à l'exécution des travaux, et organisation des équipes affectées sur le chantier	*15.0*
1.2-Qualité des procédés d'exécution envisagés et méthodologie pour la réalisation des travaux, appréciée sur la base des différentes étapes de la réalisation des prestations, l'ensemble illustré de schémas ou photographies ou détails techniques suivant besoin, précisant les points singuliers repérés dans le dossier	*15.0*
1.3-Qualité du planning prévisionnel et du délai de réalisation des travaux, appréciée sur la durée prévisionnelle des différentes phases d'exécution des prestations permettant de vérifier le respect du calendrier prévisionnel fourni au présent dossier de consultation, sur l'absence d'interruption des travaux, hormis les jours fériés, les dispositions pour maintenir les équipes en nombre suffisant afin de respecter ses engagements planning. *L'entreprise devra également fournir un planning détaillé avec pour chaque étape :* - *Le nombre de personnes affectées ;* - *Les contraintes particulières de préfabrication ou d'approvisionnement ;* - *Les contraintes particulières telles que nécessité de hors d'eau, hors d'air, raccordements, préalables divers, chauffage, taux d'humidité, délai d'attente relatif au séchage etc.*	*10.0*
1.4-Qualité en caractéristiques des principales fournitures et matériels, appréciée sur la base de l'ensemble de leurs caractéristiques attendues identifiées dans les fiches techniques (ou équivalents) des fournitures et matériels mis en œuvre, précisant leurs caractéristiques au regard des prescriptions du CCTP et des prescriptions environnementales (lien vers les fiches FDES quand elles existent)	*10.0*
1.5-Qualité des mesures proposées pour assurer la propreté et la sécurité du chantier, vis-à-vis de son personnel et des tiers, et performance du candidat en matière de développement durable et de protection de l'environnement, appréciée sur l'organisation et les modes de déplacements des équipes et des approvisionnements, l'empreinte environnementale des engins et outillages spécifiques, le tri et gestion des déchets (fréquence d'évacuation des déchets, lieu de stockage, valorisation des déchets banals), etc.	*5.0*
2- Prix des prestations	**40.0**
3- Responsabilité sociale et environnementale des entreprises *Le soumissionnaire précisera dans quelle mesure son entreprise s'implique dans cette démarche dans les trois volets, sociétal, social et environnemental et uniquement dans le cadre de ce projet.*	**5.0**

Les soumissionnaires dont les offres seraient jugées incohérentes pourront être questionnés par le représentant de l'acheteur public.

En cas de désistement du mieux classé, l'offre classée en deuxième position sera retenue et ainsi de suite.

Valeur technique :

Les notes de chaque sous-critère se répartissent selon les tranches d'évaluation suivantes :

Absence d'information ou proposition insuffisante	Proposition présentant d'importantes lacunes	Proposition succincte et peu satisfaisante	Proposition correcte mais généraliste	Proposition adaptée au contexte et satisfaisante	Proposition très détaillée et adaptée au besoin
0	1	2	3	4	5

Elles seront ensuite pondérées pour correspondre au nombre de points affecté au sous-critère correspondant.

Prix des prestations :

La note pour le critère du prix sera calculée en fonction du montant figurant dans l'acte d'engagement, selon la formule suivante :

Note obtenue = 40 x (prix le plus bas / prix de l'offre du candidat).

Le « prix le plus bas » correspond au :
- Au prix retenu après élimination des offres confirmées anormalement basse.
- Au prix de l'estimation de l'administration, si une seule offre est remise.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat entre l'acte d'engagement et la décomposition du prix global et forfaitaire, c'est le montant figurant dans l'acte d'engagement qui sera retenu et l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

L'acheteur se réserve le droit d'engager des négociations pour chacun des lots. Il pourra attribuer chacun des lots sans négociation. La présente consultation pourra faire l'objet d'une négociation avec un ou plusieurs candidats. Si l'acheteur décide de négocier, les négociations seront engagées avec, au maximum, les trois (3) candidats les mieux classés à l'issue d'un premier classement. Si le nombre de candidats ayant répondus ou que le nombre de candidats éligibles à la négociation est inférieur à trois (3), la négociation pourra tout de même avoir lieu avec les candidats restants.

Cette négociation, si elle a lieu, pourra se faire par courrier, entretien, audition ou message électronique. Elle pourra se dérouler en une ou plusieurs phases. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L’acheteur informe les candidats admis à négocier des modalités pratiques de la négociation. La négociation pourra se dérouler en phases successives et porter à la fois sur des aspects techniques et/ou financiers. L’acheteur pourra décider à tout moment de mettre un terme à la négociation au regard de la qualité des offres reçues. Chaque candidat est aussi libre de se retirer de la négociation à tout moment. Toutefois, il sera tenu d'en informer l’acheteur.

Toute proposition complémentaire ou modificative de l'offre de base devra être transmise à l’acheteur par la plateforme AWS en respectant le délai fixé de réponse. Dans le cas où le montant total de l'offre serait modifié, la nouvelle proposition devra inclure un nouvel acte d'engagement.

Le marché est attribué au candidat le mieux classé au terme de la négociation au regard des critères de choix des offres. A l’issue de la négociation, les offres qui seront restées inacceptables ou irrégulières ne seront pas retenues. Le candidat le mieux classé sera déclaré attributaire du marché.

L’acheteur public pourra, s'il y a lieu, abandonner la négociation à tout moment.

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://marches-publics.info.

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de Grenoble
2 Place de Verdun
38022 GRENOBLE CEDEX

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Tribunal Administratif de Grenoble
2 Place de Verdun
38022 GRENOBLE CEDEX